

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal dûment convoquée, signifiée et tenue par visioconférence le lundi 3 février 2021, à 20 h 02.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la directrice générale et greffière adjointe, madame Julie Forgues, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau et monsieur Maxime Bélanger.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement # 106-2018-A04 modifiant le règlement # 106-2018 permettant la circulation des véhicules hors route, motoneiges ou véhicules tout-terrain, sur certains chemins municipaux afin d'y modifier un tronçon du sentier QUAD sur le chemin Masson.
4. Modifications à la résolution # 7665-12-2020 – Offre d'achat de M. Pierre Montreuil – Lots # 5 228 821 et # 5 228 822 – Prolongation du délai de vérification et signatures.
5. Modifications à la résolution # 7716-12-2020 – Offre d'achat de Construction Géant Vert – Lot 5 228 601 – Modification du nom et prolongation du délai de signatures.
6. Nouvelles règles applicables à la catégorie des immeubles forestiers au rôle d'évaluation – Achat de licence PG Solutions pour télétransmission MAPAQ.
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

7750-02-2021

### **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, # 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, # 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, # 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, # 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, # 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, # 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, # 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, # 690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, # 717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, # 807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, # 811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, # 814-2020 du 29 juillet 2020 au 5 août 2020, # 815-2020 du 5 août 2020 12 août 2020, # 818-2020 du 12 août 2020 au 19 août 2020, # 845-2020 du 19 août 2020 jusqu'au 26 août 2020, # 895-2020 du 26 août 2020 jusqu'au 2 septembre 2020, # 917-2020 du 2 septembre 2020 au 9 septembre 2020 # 925-2020 du 9 septembre 2020 au 16 septembre 2020, # 948-2020 du 16 septembre 2020 jusqu'au 23 septembre 2020, # 965-2020 du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, # 1020-2020 du 30 septembre 2020 jusqu'au 6 octobre 2020, # 1023-2020 du 7 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2020, # 1051-2020 du 14 octobre 2020 jusqu'au 21 octobre 2020, # 1094-2020 du 21 octobre 2020 jusqu'au 28 octobre 2020, # 1113-2020 du 28 octobre 2020 jusqu'au 4 novembre 2020, # 1150-2020 du 4 novembre 2020 jusqu'au 11 novembre 2020, # 1165-2020 du 11 novembre 2020 jusqu'au 18 novembre 2020, # 1210-2020 du 18 novembre 2020 jusqu'au 25 novembre 2020, # 1242-2020 du 25 novembre 2020 jusqu'au 2 décembre 2020, # 1272-2020 du 2 décembre 2020 jusqu'au 9 décembre 2020 ; # 1308-2020 du 9 décembre 2020 jusqu'au 16 décembre 2020 ; # 1351-2020 du 16 décembre 2020 jusqu'au 23 décembre 2020 ; # 1418-2020 du 23 décembre 2020 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; # 1420-2020 du 30 décembre 2020 jusqu'au 8 janvier 2021 ; # 1-2021 du 8 janvier 2021 jusqu'au 15 janvier 2021 et # 3-2021 du 13 janvier 2021 jusqu'au 22 janvier 2021, # 31-2021 du 20 janvier 2021 jusqu'au 29 janvier 2021, #59-2021 du 27 janvier 2021 jusqu'au 5 février 2021 ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, repris dans l'arrêté # 2020-029 du 26 avril 2020 ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population et ses amendements ;

ATTENDU le décret # 689-2020 du 25 juin 2020 modifiant les mesures précédentes et permettant les rassemblements dans la mesure où les consignes de distanciation sont applicables, modifié par l'ajout de niveaux d'alerte, actuellement « rouge » pour la région et modifié par l'actuel couvre-feu imposé depuis le 9 janvier 2021 ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel et signification ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE la présente séance soit tenue par visioconférence (via Zoom) dont l'enregistrement sera diffusé dès que possible sur le site Internet municipal.

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence et au téléphone.

QUE la population soit invitée à se joindre à ce conseil lors de la période de questions via la plateforme Zoom et que l'invitation demeure sur le site Internet municipal pour transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville au [gdicaire@lacmasson.com](mailto:gdicaire@lacmasson.com).

7751-02-2021

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

7752-02-2021

## 3. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 106-2018-A04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 106-2018 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE, MOTONEIGES OU VÉHICULES TOUT-TERRAIN, SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX AFIN D'Y MODIFIER UN TRONÇON DU SENTIER QUAD SUR LE CHEMIN MASSON.

ATTENDU l'adoption du règlement # 106-2018 permettant la circulation des véhicules hors route, motoneiges ou véhicules tout-terrain, sur certains chemins municipaux et son entrée en vigueur le 21 mars 2018 de même que ses amendements # 106-2018-A01 le 27 novembre 2019, # 106-2018-A02 le 19 février 2020 et # 106-2018-A03 le 17 décembre 2020 ;

ATTENDU la requête du Club QUAD Sainte-Marguerite-Estérel le 6 janvier 2021 pour modifier le tracé du sentier dans le secteur du chemin Masson à l'intersection du chemin d'Entrelacs afin de permettre la circulation en longeant le chemin Masson sur une longueur de 215 mètres environ entre la rue du Lac-Walfred Sud à l'est et le chemin Guénette à l'ouest ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les dispositions de l'article 6 du règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné au préalable à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2021, par la mairesse, madame Gisèle Dicaire qui a également procédé au dépôt du projet de règlement et à sa présentation ;

ATTENDU que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 106-2018-A04 modifiant le règlement # 106-2018 permettant la circulation des véhicules hors route, motoneiges ou véhicules tout-terrain, sur certains chemins municipaux afin d'y modifier un tronçon du sentier QUAD sur le chemin Masson soit et est adopté et qu'il fait partie des présentes comme s'il était ici au long reproduit ; qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication de son avis public de promulgation.

7753-02-2021

## 4. MODIFICATIONS À LA RÉSOLUTION # 7665-12-2020 – OFFRE D'ACHAT DE M. PIERRE MONTREUIL – LOTS # 5 228 821 ET # 5 228 822 – PROLONGATION DU DÉLAI DE VÉRIFICATION ET SIGNATURES.

ATTENDU la résolution # 7665-12-2020 prise le 9 décembre 2020 par laquelle conseil acceptait l'offre d'achat, avec condition de vérification, de M. Pierre Montreuil, pour les lots # 5 228 821 et # 5 228 822 sur la rue du Joli-Bois ;

ATTENDU que ces lots sont affectés par une zone humide ;

ATTENDU que les documents municipaux ne permettent pas actuellement de conclure sans une analyse biologique de sol s'il est possible ou non de construire sur cet emplacement ;

ATTENDU la demande de l'acheteur du 27 janvier 2021 pour une prolongation de sa promesse d'achat pour lui permettre d'effectuer une analyse de sol plus tard au printemps afin de s'assurer que les deux lots puissent recevoir son projet de construction ;

ATTENDU que cette requête n'affecte pas la décision de vente du conseil et satisfait l'administration de ses affaires du côté du requérant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la modification de la résolution # 7665-12-2020 et accorde à l'acheteur une période prolongée jusqu'au 30 avril 2021 pour procéder à sa vérification de construction tel que demandé, en lieu et place des 30 jours mentionnés, et modifie en conséquence également le délai de signatures devant notaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, toutes les autres mentions de la résolution demeurant inchangées.

QUE la greffière, madame Judith Saint-Louis, soit mandatée à signer pour et au nom du conseil tous les documents donnant effet à la présente.

7754-02-2021

5. MODIFICATIONS À LA RÉSOLUTION # 7716-12-2020 – OFFRE D'ACHAT DE CONSTRUCTION GÉANT VERT – LOT 5 228 601 – MODIFICATION DU NOM ET PROLONGATION DU DÉLAI DE SIGNATURES.

ATTENDU la résolution # 7716-12-2020 prise le 14 décembre 2020 par laquelle ce conseil acceptait l'offre d'achat, avec condition de vérification, de Construction Géant Vert, représentée par M. Martin Grenier, pour lot # 5 228 601 situé sur le chemin de Sainte-Marguerite à l'intersection de la rue des Lupins ;

ATTENDU que Construction Géant Vert s'est prévalu de sa condition de vérification et a signifié dans les délais requis sa satisfaction à sa condition ;

ATTENDU la demande du requérant pour modifier le nom de l'entreprise pour la vente de « Construction Géant Vert » à « DGV Inc », représentée également par M. Martin Grenier ;

ATTENDU que cette requête n'affecte pas la décision de vente du conseil et satisfait l'administration de ses affaires du côté du requérant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la modification du nom de l'acquéreur pour DGV Inc en lieu et place de Construction Géant Vert pour la vente du lot # 5 228 601 aux mêmes conditions que celles énoncées à la résolution # 7716-12-2020 du 14 décembre 2020 sauf en ce qui a trait à la date du 28 février 2020 qui doit être lue et modifiée pour le 1<sup>er</sup> avril 2021.

QUE la greffière, madame Judith Saint-Louis, soit mandatée à signer pour et au nom du conseil tous les documents donnant effet à la présente.

7755-02-2021

6. NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES FORESTIERS AU RÔLE D'ÉVALUATION – ACHAT DE LICENCE PG SOLUTIONS POUR TÉLÉTRANSMISSION MAPAQ.

ATTENDU la récente Loi 48 visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles ;

ATTENDU les modalités à respecter au niveau de la taxation des terres agricoles et des exploitations forestières ;

ATTENDU qu'il y a lieu de détenir la licence offerte par PG Solutions, module Finances Télétransmission – MAPAQ, pour l'émission des comptes de taxes 2021 au Service de la trésorerie afin de respecter la Loi 48 ;

ATTENDU la proposition # 7VSMA26-010263-CV1 de PG Solutions inc. datée du 27 janvier 2021 pour la licence télétransmission MAPAQ au montant de 1 750.00 \$, l'activation et la formation au montant de 260.00 \$ de même que pour son entretien annuel au montant de 440.00 \$ (coût récurrent annuellement) ;

ATTENDU la recommandation favorable de la trésorière, madame Lise Lavigne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition # 7VSMA26-010263-CV1 de PG Solutions inc. datée du 27 janvier 2021 et lui attribue le contrat # ADM-202102-12 pour la licence, l'activation et la formation et le programme d'entretien CESA pour un montant de 2 450.00 \$ plus les taxes applicables (2816.89 \$ toutes taxes comprises).

QUE ces dépenses soient imputées à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2020 au poste budgétaire 59-11010-000.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question écrite n'avait été reçue au courriel de la mairesse pour cette séance et aucune assistance en ligne.

7756-02-2021

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 20 h 15, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Gisèle Dicaire  
Mairesse

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Julie Forgues  
Directrice générale et greffière adjointe